

Delémont, le 19 novembre 2013

Communiqué de presse

Avenir institutionnel de la région jurassienne

En parlant d'unité du Jura, ces dernières années, il y a toujours eu cohésion entre le Parlement, la commission parlementaire des affaires extérieures et de la réunification et le Gouvernement.

Selon la commission, la Question jurassienne est celle de l'aspiration d'un peuple à l'indépendance et à la souveraineté sur son territoire historique de Boncourt à La Neuveville.

La commission des affaires extérieures et de la réunification,

- consciente que le choix fait en 1974 de pouvoir disposer de notre propre structure politique, de nos propres autorités et des attributs de l'indépendance, a été positif et fécond,
- convaincue que c'est une chance de permettre à l'ensemble des six districts francophones de l'Ancien Evêché de Bâle de pouvoir bénéficier des avantages liés à cette autonomie,
- soucieuse d'offrir, aux générations futures, un cadre de vie répondant à leurs aspirations politique et sociale,

souhaite offrir à nos proches voisins la possibilité de revivre l'expérience enthousiasmante vécue lors de la Constituante et lors de la création du Canton du Jura.

La commission invite donc toutes les citoyennes et tous les citoyens du canton du Jura à exprimer massivement, et avec conviction, leur ouverture en acceptant la modification constitutionnelle proposée le 24 novembre prochain.

Une chance exceptionnelle nous est donnée de réinventer l'Etat. Le rêve ne se décrète pas, il faut une forme de spontanéité. Le projet sera conçu au gré d'un processus démocratique marqué notamment par l'élection d'une Assemblée constituante.

S'engager dans cette voie, c'est procurer une occasion de débat aux Jurassiens; c'est, par conséquent, donner une chance à la Question jurassienne, sans préjuger de la décision finale.

Personne de contact : Maurice Jobin, président de la commission des affaires extérieures et de la réunification – tél 032/471 18 40